

L'association

BiblioPat est une association régie par la loi de 1901, qui a été créée en mai 2006.

L'association BiblioPat a pour objet :

- de favoriser la diffusion d'informations relatives à la gestion des fonds à vocation patrimoniale en bibliothèque et de mettre à la disposition des agents des bibliothèques prenant part à la gestion de ces fonds une plateforme permanente de discussion et d'échanges sur l'exercice de leur métier ;
- de créer des opportunités d'échanges régulières en organisant des journées d'étude et de réflexion.
- plus généralement, d'entreprendre des actions collectives susceptibles de développer les compétences de ses membres dans les domaines de la conservation, du traitement et de la valorisation des fonds à vocation patrimoniale.

L'association BiblioPat se donne pour but de créer un réseau actif et convivial de toutes les personnes jouant un rôle dans la gestion de fonds patrimoniaux, quels que soient leur grade ou leur tutelle, de favoriser les contacts et la solidarité professionnelle.

Le coût de l'adhésion est de 15 euros.

Pour en savoir plus ou pour adhérer : info@bibliopat.fr

Le Conseil d'administration de l'association est composé du bureau assurant le fonctionnement de l'association et de 6 membres maximum, se répartissant sur différentes fonctions.

Membres du Bureau

Caroline Poulain	Présidente
Rémy Cordonnier	Vice-président
Julien Donadille	Secrétaire
Joëlle Garcia	Trésorière

Autres membres du Conseil d'administration	
Laure Haberschill	Modération de la liste et enrichissement du site
Anne-Sophie Traineau-Durozoy	Modération de la liste et préparation des Journées d'
Sophie Armbruster	Communication et réseaux sociaux
Fabien Laforge	Préparation des journées d'étude
Florent Palluault	Webmestre

L'activité principale de l'association BiblioPat est une liste de discussion professionnelle.

Cette **liste de discussion** est à plusieurs titres complémentaire de la liste de diffusion Patrimoine-bibliothèques animée par le Bureau du patrimoine du Service du livre et de la lecture (Ministère de la Culture):

- elle a l'ambition d'accueillir les bibliothèques de toutes tailles gérant du patrimoine, y compris les plus petites dont les collections patrimoniales sont peu importantes, bibliothèques publiques ou bibliothèques privées ouvertes au public, quels que soient leur tutelle (Ministère de la Culture, Ministère de l'Education nationale, Ministère de l'Enseignement supérieur, collectivités territoriales ou autre) et leur statut ;
- elle s'engage à publier ou à répondre, dans la mesure du possible, à toutes les questions touchant le patrimoine, y compris les questions d'érudition, les interrogations remettant en cause la *doxa* officielle, en matière de conservation par exemple, ou tout autre message traitant de son domaine et respectant les lois en vigueur.

Si vous souhaitez vous inscrire à la liste de discussion BiblioPat : envoyez une demande d'abonnement à moderateur@bibliopat.fr

Pour participer ensuite aux discussions sur la liste : adressez vos messages à bibliopat@enssib.fr.

Pour en savoir plus consultez :

- les [statuts actuels de l'association](#) (modifiés en 2013)
- la [charte de la liste de discussion](#)
- le [règlement intérieur](#) (modifié en 2014)

[View PDF](#)

- [Audience et rayonnement de BiblioPat](#)
- [Les 10 ans de l'association BiblioPat](#)

Liens transversaux de livre pour L'association

[Audience et rayonnement de BiblioPat →](#)